

Transition pro PACA – TPP

CA & CI

Domaine FORMATION

LES MANDATS

TRANSITION PRO PACA (ex-FONGECIF) est une commission paritaire interprofessionnelle (CPIR) créée à la faveur de la loi relative à la liberté de choisir son avenir professionnel et ayant pour objet d'accompagner les salariés dans leur projet de reconversion professionnelle à travers 2 instances :

- Le **conseil d'administration – CA** dont la mission consiste à :
 - o A assurer le suivi de la mise en œuvre du CEP (Conseil en évolution professionnelle) ;
 - o A apprécier la pertinence du projet de reconversion professionnelle, instruire la demande de prise en charge et autoriser la réalisation et le financement du projet ;
 - o A financer les coûts pédagogiques de formation du projet de transition et à rembourser à l'employeur tout ou partie de la rémunération du salarié.
 - o Au déploiement des certifications paritaires interprofessionnelles, notamment CléA.
- La **commission d'instruction – CI**, instance opérationnelle qui **reçoit délégation du CA** pour
 - o L'examen des demandes de prises en charge sur lesquelles elle statue ;
 - o La mise en œuvre des critères et priorités définies par le CA et la sélection des demandes pouvant être satisfaites dans la limite des disponibilités budgétaires allouées.

ENJEUX

Les mandataires prennent **une part active** dans la reconversion professionnelle avec une prise en charge de la réalisation du projet (suivi des différentes étapes : étude/pertinence du projet, instruction, autorisation => aboutissement) et accompagne son **financement coté salarié et coté entreprises**.

INCOMPATIBILITE

Sont incompatibles avec le mandat d'administrateur ou de salarié d'une CPIR, les fonctions d'administrateur ou de salarié **dans un organisme de formation, de crédit ou un opérateur chargé d'organiser et de financer le conseil en évolution professionnelle, désigné par France compétences**.

COMPOSITION-DESIGNATION

La composition du CA est **paritaire Salariés/Employeurs** avec un CA de 20 titulaires et 20 suppléants. Soit pour le collège Employeurs :

- Titulaires : **6 MEDEF (dont UPE 13) + 3 CPME + 1 U2P**.
- Suppléants : idem.

Le CI, également paritaire, comporte un représentant de chacune des organisations syndicales de salariés et un nombre égal de représentants des organisations professionnelles de représentants d'employeurs soit :

3 titulaires+ 3 suppléants MEDEF (dont UPE 13)

Le CA valide la liste des membres du CI.

Attention : les informations figurant dans ce document sont susceptibles d'être modifiées

DUREE & POSTES A POURVOIR

4 ans jusqu'au prochain **renouvellement général au printemps 2028**.

Nombre de postes vacants disponibles **à pouvoir immédiatement** :

- **Pour le CA**
 - o **1 postes de titulaire.**
 - o **2 postes de suppléant.**
- **Pour le CI**
 - o **1 poste de suppléant.**

DISPONIBILITE

Disponibilité requise avec **possibilité de distanciel pour les réunions** :

- Au CA, pour environ **une (1) réunion par trimestre.**
- Au CI, pour une **une (1) réunion par mois.**

A noter : forte assiduité recommandée.

POURQUOI VOUS ENGAGER A TRANSITION PRO PACA ?

Les difficiles négociations entre partenaires sociaux sur le CETU-compte épargne temps universel, l'usure professionnelle, l'emploi des seniors impactent aujourd'hui les parcours professionnels dans les entreprises ; sans compter les évolutions sociétales (IA, RSE, ...). Ce sont autant de raisons pour que les employeurs et chefs d'entreprises accompagnent l'évolution de leurs salariés en prenant une part active dans ces instances.

Intéressé ? Contactez-nous au pôle Mandats de l'UPE 13 :
E-mail : mandat@upe13.com

mandat@upe13.com